

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2023  
DU  
COLLÈGE VÉTÉRINAIRE DU GRAND-DUCHÉ DE  
LUXEMBOURG**

## **TABLE DE MATIÈRES**

- I.** Composition du Collège vétérinaire
- II.** Réunions internes du Collège vétérinaire
- III.** Relations nationales : Ministère de la Santé - Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire (ALVA) - Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural
- IV.** Relations sectorielles : Associations des Médecins-Vétérinaires du Luxembourg (AMVL - LAK – LGP)
- V.** Relations européennes et internationales : Fédération des Vétérinaires Européenne (FVE) – Ordres vétérinaires des pays voisins
- VI.** Avis sur avant-projets et projets de lois et de règlements grand-ducaux
- VII.** Avis sur autorisations d'exercice de la profession de médecin-vétérinaire au Luxembourg
- VIII.** Autres domaines d'activité

## I. Composition du Collège vétérinaire

Présidente : Dr Josiane Gaspard  
Vice-Président : Monsieur Jacob Vedder  
Secrétaire : Dr Linda Weiland  
Trésorière : Mme Nathalie Welschbillig

Membres effectifs :

Mesdames les Docteurs Josiane Gaspard, Malou Grasges, Susi Scholtes, Linda Weiland, Madame Nathalie Welschbillig et Monsieur Jacob Vedder.

Membres suppléants :

Madame le Docteur Véronique Thilges, Mesdames Carole Jungblut et Marthe Schmit.

Bureau administratif :

Dr Josiane Gaspard (Présidente), Madame Annick Lahr (secrétaire administrative), Mme Françoise Schroeder-Nilles (conseillère juridique).

### Déménagement du Collège vétérinaire

En date du 6 décembre 2023, le Collège vétérinaire a déménagé. Le nouveau bureau du Collège vétérinaire se situe à l'adresse suivante :

**Collège vétérinaire du Grand-Duché de Luxembourg**  
**2, rue Thomas Edison**  
**L-1445 Strassen**

Tél. : 2478 - 3526

[college.veterinaire@ms.etat.lu](mailto:college.veterinaire@ms.etat.lu)

## II. Réunions internes du Collège vétérinaire

### □ Assemblée Générale

Le Collège vétérinaire s'est réuni en vidéo-conférence pour son Assemblée Générale en date du 7 mars 2023 en présence de 6 membres effectifs et 2 membres suppléants.

### □ Réunions ordinaires

La 1<sup>ère</sup> réunion a eu lieu le 17 janvier par vidéo-conférence (Teams) en présence de 6 membres effectifs et de 3 membres suppléants ;

La 2<sup>ème</sup> réunion a eu lieu le 21 février par vidéo-conférence (Teams) en présence de 5 membres effectifs et de 1 membre suppléant ;

La 3<sup>ème</sup> réunion a eu lieu le 7 mars par vidéo-conférence (Teams) en présence de 3 membres effectifs ;

La 4<sup>ème</sup> réunion a eu lieu le 18 avril par vidéo-conférence (Teams) en présence de 5 membres effectifs et de 1 membre suppléant ;

La 5<sup>ème</sup> réunion a eu lieu le 23 mai par vidéo-conférence (Teams) en présence de 6 membres effectifs et de 3 membres suppléants ;

La 6<sup>ème</sup> réunion a eu lieu le 20 juin par vidéo-conférence (Teams) en présence de 6 membres effectifs et de 2 membres suppléants ;

La 7<sup>ème</sup> réunion a eu lieu le 4 juillet par vidéo-conférence (Teams) en présence de 5 membres effectifs et de 1 membre suppléant ;

Un 8<sup>ème</sup> rapport a été dressé pour les réunions restreintes des mois de juillet – août 2023

La 9<sup>ème</sup> réunion a eu lieu le 12 septembre par vidéo-conférence (Skype) en présence de 5 membres effectifs et de 3 membres suppléants ;

La 11<sup>ème</sup> réunion a eu lieu le 28 novembre 2023 par vidéo-conférence (Skype) en présence de 5 membres effectifs et de 2 membres suppléants ;

Un 12<sup>ème</sup> rapport de clôture pour l'année 2023 a été dressé en date du 20 décembre.

#### □ Réunions extra-ordinaires

Des réunions extraordinaires ont eu lieu tout au long de l'année 2023 (par exemple : réunions avec des nouveaux candidats en vue d'obtention d'une autorisation d'exercer à Luxembourg).

### **III. Relations nationales : Ministère de la Santé – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural - Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire**

#### ▪ **Ministère de la Santé**

Le Collège vétérinaire, représenté par sa Présidente, le Dr Josiane Gaspard, a assisté à la réception de Nouvel An 2023 de la Direction de la Santé du Ministère de la Santé.

Le Dr Josiane Gaspard, Présidente du Collège vétérinaire et Mme Françoise Schroeder, juriste du Collège vétérinaire ont assisté à une vidéo-conférence avec les représentants du Ministère de la Santé, Monsieur Laurent Mertz et Madame Linda Scholtes, le représentant de la Direction de la Santé, Monsieur Clément Hengy, le représentant de l'ALVA, le Dr Félix Wildschutz, dont les sujets divers suivant figuraient à l'ordre du jour :

- Nécessité d'adaptation de la loi 1983 sur l'exercice de la profession de médecin-vétérinaire en vue de l'élaboration du règlement sur les cliniques vétérinaires ;
- Réforme de la loi 2002 relative au Collège vétérinaire ;
- Organisation des gardes vétérinaires et la mise en place éventuelle de maisons médicales ;
- Rattachement informatique du Collège vétérinaire au Ministère de la Santé ;  
Une réunion supplémentaire a eu lieu avec Monsieur Hengy de la Direction de la Santé qui a épaulé et soutenu le Collège vétérinaire dans sa réorganisation informatique qui s'est avéré nécessaire suite à son expulsion du réseau de l'ALVA.
- Élections 2024 du Collège vétérinaire ;
- Gestion des prestataires de service par le Ministère de la Santé ;
- Légifération dans le domaine de la téléconsultation en médecine et médecine vétérinaire.

Le Dr Linda Weiland a représenté le Collège vétérinaire dans une réunion au Ministère de la Santé portant sur l'analyse d'un projet d'instauration d'un centre de radiothérapie vétérinaire au Luxembourg.

▪ **Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural**

Le Collège vétérinaire a transmis à Monsieur Claude Haagen, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural un rapport de la FVE portant sur la santé et le bien-être animal dans les différents pays de l'UE et dans lequel les résultats du Luxembourg ne sont pas brillants. Par la même, il a invité le Ministre à lui faire savoir quels moyens son Ministère envisage de mettre en oeuvre pour remédier à cette situation et assurer au Luxembourg une place digne de notre pays par rapport aux autres pays mentionnés dans ce rapport.

▪ **Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire**

Malgré le découplage informatique et physique entre le Collège vétérinaire et l'ALVA qui a eu lieu en fin d'année, les deux instances continuent à assurer leur bonne collaboration dans les domaines de la médecine vétérinaire qui les concernent.

#### **IV. Relations sectorielles**

▪ **Association des Médecins-Vétérinaires du Luxembourg (AMVL)**

Le Collège vétérinaire et l'AMVL s'échangent à intervalles réguliers pour toutes les questions importantes en relation avec les médecins-vétérinaires.

Dans le cadre de leur adhésion partagée à la FVE, le Collège vétérinaire et l'AMVL se concertent sur tous les sujets évoqués par la FVE.

▪ **Service de gardes vétérinaires**

La collaboration entre le groupe de travail « gardes » du Collège vétérinaire et les représentants de la LAK et des cliniques vétérinaires a permis d'adapter dans la mesure du

possible le système de gardes vétérinaires en animaux de compagnie aux souhaits des acteurs du terrain.

## **V. Relations européennes et internationales**

### **▪ FVE**

Après concertation avec le Dr Carlo Dahm (ALVA), le Collège vétérinaire a demandé à la FVE de bien vouloir procéder à divers changements dans son « Finalised report on Animal Health » afin qu'il soit adapté à la réalité du terrain.

Par ailleurs, le Collège vétérinaire a activement participé à toutes les demandes d'enquête ou d'opinion lui adressées en cours d'année aux sujets divers : Survey : FVE Short survey on medicines/vaccine, request for support letters for medicines training in all EU countries, collection of Antimicrobial Use data : how is it going in your country?, open FVE consultations : telemedicine, review of Veterinary Workforce Shortage document, inquiry on VSBs – Luxembourg (statutory bodies and registration of veterinarians in the different EU countries).

### **▪ Ordres étrangers.**

En réponse au communiqué commun des Ordres français, allemand, belge, autrichien et luxembourgeois du 9 septembre 2022 (voir rapport d'activités de l'année 2022), dans lequel sont visés l'indépendance vétérinaire, la reconnaissance de la profession de médecin-vétérinaire comme profession de santé ainsi que la sécurité juridique par un contrôle à priori des sociétés d'exercice, la Commission Européenne tient à remercier les Ordres nationaux pour leur engagement à l'égard de la profession de vétérinaire, son indépendance et son intégrité. Par la même, elle reconnaît le rôle important de cette profession en termes de santé des animaux et de bien-être animal.

Cependant, elle souligne que les Etats membres demeurent compétent pour régler dans le respect du droit européen, et notamment des principes de non-discrimination et de proportionnalité, l'accès à une profession et son exercice. Il appartient donc aux Etats membres de décider comment les organismes professionnels doivent contrôler l'exercice de la profession et comment l'indépendance de la profession peut être garantie, et ce toujours dans le respect du droit européen.

Par ailleurs, la Commission Européenne rappelle la jurisprudence de la Cour de Justice qui juge suffisante une majorité de 51% de médecins-vétérinaires dans une société pour garantir que les opérateurs économiques motivés par des objectifs purement financiers restent en minorité, c'est-à-dire restent dans une position où il s'avère impossible pour eux d'exercer une influence décisive sur les décisions prises par la société.

### **▪ Conseil national de l'Ordre des Vétérinaires France**

Le Collège vétérinaire, représenté par sa Présidente, le Dr Josiane Gaspard et le Dr Linda Weiland, a participé à un échange du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires France, du Collège vétérinaire Luxembourg et de la Landestierärztekammer Allemagne à Paris le 26 octobre 2023.

### **▪ Landestierärztekammer Baden-Württemberg**

Le Collège vétérinaire a été invité à une soirée festive de la Landestierärztekammer Baden-Württemberg à laquelle il n'a malheureusement pas pu assister.

## **VI. Avis sur avant-projets et projets de lois et de règlements grand-ducaux**

- Projet de loi relatif aux contrôles officiels des denrées alimentaires et aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- Projet de loi concernant la mise sur le marché des organismes génétiquement modifiés en tant que produits ou éléments de produits ;
- Projet de loi portant modification de la loi du 2 novembre 2021 relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions ;
- Projet de loi concernant la mise sur le marché des organismes génétiquement modifiés en tant que produits ou éléments de produits ;
- Projet de loi relatif aux contrôles officiels et autres activités officielles concernant les maladies transmissibles ;
- Projet de règlement grand-ducal concernant la mise en place d'un système de surveillance et de lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine ;

## **VII. Avis sur autorisations d'exercice de la profession de médecin-vétérinaire au Luxembourg**

Le Collège vétérinaire a rendu son avis favorable dans le cadre de la procédure d'autorisation d'exercice des consœurs et confrères suivants :

### Consœurs :

Mme Adam Lucie	nationalité belge
Mme Baillot Molly	nationalité belge
Mme Barthélémy Claire	nationalité luxembourgeoise
Mme Beissel Laura	nationalité luxembourgeoise
Mme Bourbin Marie	nationalité belge
Mme Chazal Charlotte	nationalité française
Mme Desmedt Léopoldine	nationalité belge
Mme Granada Sara	nationalité portugaise
Mme Grenier Justine	nationalité belge
Mme Hamzeh Maryam	nationalité iranienne
Mme Hepp Jessica	nationalité belge
Mme Kleer Michèle	nationalité luxembourgeoise
Mme Leigsnering Marion	nationalité allemande
Mme Ligot Sarah	nationalité belge
Mme Linden Claire	nationalité luxembourgeoise
Mme Rauch Michèle	nationalité luxembourgeoise
Mme Ramsurun Dhatri	nationalité mauritienne

Mme Rodrigues Gamito Marlene Sofia	nationalité portugaise
Mme Rodrigues Nunes Andria Filipa	nationalité portugaise
Mme Schotel Leontine	nationalité luxembourgeoise
Mme Schuster Nathalie	nationalité luxembourgeoise
Mme Van Doren Mylène	nationalité belge

Confrères :

M. Hagen Raphaël	nationalité luxembourgeoise
M. Gabriel Fernando Muller Santos	nationalité brésilienne et luxembourgeoise
M. Pankovski Todor	nationalité bulgare
M. Philippart Laurent	nationalité belge
M. Satinet Thibault	nationalité belge
M. Vandeweerd Valentin	nationalité belge
M. Vilret Simon	nationalité belge

## VIII. Autres domaines d'activité

➤ **Contrôle du respect de la déontologie et d'autres réglementations :**

- Traitement des plaintes et réclamations de clients ;
- Réflexions sur les téléconsultations ;
- Approbations d'instauration de sites internet ;
- Renseignements concernant les sites internet ;
- Suivis portant sur le respect du volume de formations continues obligatoires des médecins-vétérinaires ;
- Reconnaissance de formations continues organisées par la LGP ;
- Approbations de dénominations de domicile professionnel ;
- Demandes d'appréciation portant sur des facturations de services vétérinaires ;
- Accompagnements dans le cadre de créations, gestions ou reprises de sociétés d'exercice ;
- Analyses de domiciles professionnels ;
- Demande d'accompagnement d'un projet de reprise d'une structure vétérinaire par un groupe étranger.
- Gestion et surveillance des services de gardes vétérinaires ;
- Dispenses des services de garde.

➤ **Support aux médecins-vétérinaires dans l'exercice de leur profession**

Le Collège vétérinaire essaie de donner des renseignements respectivement de fournir de l'aide pour toutes les questions qui relèvent de près ou de loin de sa compétence :

- Conseil concernant des rapports médecins-vétérinaires / pensions pour animaux ;



- Délivrance d'attestations diverses ;
- Renseignements sur la reprise de médicaments ;
- Radiothérapie pour animaux ;
- Prestations de service ;
- Démarches administratives ;
- Pharmacovigilance : Renseignements pris auprès de la Division de la pharmacie et des médicaments du Ministère de la Santé sur les démarches à suivre lors d'effets indésirables de médicaments.

➤ **Conférence « The one welfare »**

Le Collège vétérinaire a organisé la conférence « The one welfare » en date du 22 septembre 2023 dans la salle de formation de l'ALVA. Lors de la présentation de leur conférence « The one welfare », les conférenciers le Dr Catherine Delguste et Monsieur Tiber Manfredini ont eu des échanges intenses avec les participants. Le Collège vétérinaire a eu beaucoup de retours positifs de la part des médecins-vétérinaires présents à la conférence. Les documents de la présentation « The one welfare » sont consultables sur le site internet du Collège vétérinaire.

➤ **Disponibilité vis-à-vis de tiers**

- Lycée demandeur de soutien pour le salon des métiers ;
- ADEM demandeur d'informations sur le métier d'assistant-vétérinaire.

➤ **Médias**

- Le Collège vétérinaire a renseigné une journaliste de RTL Lëtzebuerg, désireuse de faire un reportage sur les urgences vétérinaires, sur le déroulement des services d'urgence en animaux de compagnie, animaux de rente et équidés.
- Le Collège vétérinaire a renseigné une journaliste du Luxemburger Land sur l'évolution de la situation des médecins-vétérinaires depuis l'année 2014, tout en insistant sur le fait que depuis la pandémie Covid-19, le recrutement des médecins-vétérinaires que ce soit en canine, en bovine ou en équine est devenu de plus en plus difficile.
- Le Collège vétérinaire a contribué à l'élaboration d'un article paru au « Luxemburger Wort » sur la pénurie de médecins-vétérinaires au Luxembourg comme dans les pays voisins.
- Le Collège vétérinaire a réagi lors de diffamation dans les réseaux sociaux portant sur l'exercice des médecins-vétérinaires, l'organisation des gardes vétérinaires et le manque de centre spécialisé en oncologie.
- En collaboration avec l'AMVL, l'article « Tierärzte am Limit » a été publié dans la Revue.

➤ **Indemnisation des gardes vétérinaires**

Le Collège vétérinaire qui a accepté de se charger du processus d'indemnisation des gardes vétérinaires suivant la Convention signée avec le ministère de la Santé, continue à assurer trimestriellement et dès réception de la somme d'argent de la part du ministère de la Santé la répartition du montant des indemnisations entre les ayants-droit respectifs.

➤ **Vétos-entraide**

Le Collège vétérinaire entretient une relation avec l'association Vétos-entraide oeuvrant entre autres dans les domaines touchant le bien-être des médecins-vétérinaires ainsi que la santé mentale des étudiants dans les écoles vétérinaires.

➤ **Participation au groupe de travail du plan national antibiotique**

Le Collège vétérinaire est représenté par son Vice-Président, Monsieur Jacob Vedder, en tant que membre effectif et sa Présidente, le Dr Josiane Gaspard, en tant que membre suppléant aussi bien dans le comité national (PNA) que dans le groupe de travail (GT TDPE santé animale) dans lequel des actions concrètes sont en étude.

➤ **Nomination de commissions ad hoc en vue de la reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'accès à certaines professions médicales**

Dr Josiane Gaspard, Présidente du Collège vétérinaire, et Mme Françoise Schroeder, juriste du Collège vétérinaire poursuivent leur mandat comme membres effectifs et les Drs Susi Scholtes et Linda Weiland poursuivent leur mandat comme membres suppléants après renouvellement des commissions reprises sous rubrique.